

carte
ACCÈS
SAGUENAYLE GUIDE
D'ABONNEMENT
ET DE PRÊT DES
COLLECTIVITÉSLE GUIDE
D'ABONNEMENT
ET DE PRÊT DES
COLLECTIVITÉSCOMMENT
S'ABONNER?

Pour s'abonner, la direction de l'organisme doit :

- Remplir le formulaire d'abonnement des **Collectivités** auquel vous pouvez accéder sur le site Internet bibliotheques.saguenay.ca.
- Si vous êtes dans l'incapacité de compléter ce formulaire, veuillez communiquer avec nous au 418 698-5350.
- Déposer le formulaire à l'un des comptoirs de prêts de nos cinq succursales ou le poster à l'adresse suivante :

Abonnement **Collectivités**
Les Bibliothèques de Saguenay
155, rue Racine Est
Saguenay (Québec)
G7H 1R5

Responsabilité de l'organisme

L'organisme est responsable de sa Carte Accès Saguenay. Il assume l'entière responsabilité des pertes, bris et retards des documents empruntés en son nom. Il s'engage à se conformer aux politiques, aux règlements, aux procédures et au code des responsabilités des usagers du réseau des bibliothèques de Saguenay.

Pour informations supplémentaires, contacter le 418 698-5350.
bibliotheques.saguenay.ca

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE SAGUENAY

Culture
et Communications
Québec

QUI PEUT S'ABONNER?

Collectivité

Par collectivité, on entend tout organisme sans but lucratif, institution à caractère éducatif, compagnie, société ou entreprise.

Personnes désignées

Les personnes désignées sont des représentants choisis par l'organisme, pouvant emprunter des documents en son nom et bénéficier des différents services offerts par le réseau des bibliothèques de Saguenay, selon les modalités en vigueur.

Chaque organisme doit fournir le nom des personnes autorisées, leur fonction et dans le cas des institutions scolaires, le numéro du groupe dont elles sont titulaires pour l'année en cours. La direction de l'organisme doit aviser le réseau des bibliothèques de Saguenay de tout changement.

CARTE
ACCÈS
SAGUENAY
COLLECTIVITÉS



L'abonnement **Collectivités** de la **Carte Accès Saguenay** permet aux membres d'utiliser l'ensemble des services, des collections et des équipements offerts dans les succursales du réseau des bibliothèques de Saguenay. Celui-ci permet également de s'inscrire à certaines activités et de réserver des espaces dans les édifices municipaux.

COLLECTIVITÉS

abonnement

MODALITÉS DE PRÊTS

L'abonnement **Collectivités** permet d'emprunter 50 documents pour une période de 28 jours, renouvelable deux fois.

Vous pouvez effectuer des recherches dans le catalogue des bibliothèques de Saguenay, réserver vos documents en ligne, sur votre dossier ou utiliser diverses ressources numériques à l'adresse bibliotheques.saguenay.ca

Un maximum de cinq livres thématiques (Noël, Pâques, Halloween, etc.) à la fois est autorisé.

Les documents empruntés par l'organisme doivent être en lien avec la mission de l'organisation. Les personnes désignées qui désirent emprunter des documents à des fins personnelles doivent se procurer un abonnement individuel¹.

¹Négliger de respecter cette consigne pourrait entraîner la perte des privilèges de la Carte Accès Saguenay Collectivités.

FRAIS DE RETARD

Si vous ne pouvez rapporter un document à la date prévue, vous devrez payer une amende pour chaque document, par journée de retard :

0,20 \$ par jour pour tous les types de documents prêtés
0,50 \$ par jour pour les documents loués (best-sellers)

DURÉE DE L'ABONNEMENT

L'abonnement **Collectivités** de la **Carte Accès Saguenay** pour un organisme est d'une durée de deux ans. À l'échéance, la direction de l'organisme doit remplir à nouveau le formulaire et mettre à jour la liste des personnes désignées afin de renouveler son abonnement.

Toutefois, les privilèges de prêt accordés aux institutions scolaires sont suspendus chaque année le 30 juin, et ce, jusqu'à la réception du formulaire de désignation des personnes lors de la rentrée scolaire.

LE COÛT DE L'ABONNEMENT À LA CARTE ACCÈS SAGUENAY COLLECTIVITÉS

RÉSIDENT	Collectivités	Gratuit
NON RÉSIDENT	Collectivités	100 \$ par deux ans